





de maximiser le potentiel de réduction des émissions liées aux forêts.

## Fonctions des écosystèmes et services sociaux

Le mécanisme REDD-plus repose sur l'hypothèse qu'une forêt et en bonne santé permet d'accroître son potentiel de séquestration du carbone, tandis que sa surexploitation libère du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Les forêts relativement riches en biodiversité contribuent le plus à la stabilisation des stocks de carbone. Elles résistent mieux aux pressions d'origine anthropique et aux effets négatifs des changements climatiques, par rapport aux forêts moins riches en biodiversité. Les forêts naturelles font preuve de la meilleure capacité d'adaptation et les forêts gérées de manière durable ou réhabilitées sont plus résistantes que les monocultures forestières. Les stratégies d'atténuation des émissions liées aux forêts permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes aux changements climatiques. On estime à 410 millions le nombre de personnes dans le monde qui puisent leurs moyens de subsistance directement des ressources forestières. En outre, 1,2 milliards de personnes dans les pays en développement vivent indirectement des ressources procurées par les arbres et les forêts. L'engagement et la participation adaptée des acteurs et des communautés locales contribueront à la mise en œuvre de politiques de lutte contre la déforestation tout en améliorant les conditions de vie des populations tributaires des forêts. La condition sine qua non



IUCN © Christian Laufenberg

d'une mise en œuvre réussie du mécanisme REDD-plus sera la sauvegarde de l'intégrité sociale et environnementale des forêts.

## Mise en œuvre de REDD-plus par phase

De plus en plus d'acteurs s'accordent sur l'idée que pour obtenir des résultats durables, le mécanisme doit mettre en œuvre des stratégies adaptées aux circonstances particulières des pays tropicaux et capables de satisfaire directement les besoins des populations locales. Une approche par phase permettrait aux pays avec des circonstances différenciées de mettre en œuvre la stratégie plus rapidement. Le mécanisme REDD-plus pourrait s'appuyer sur une approche "d'apprentissage par expérience" qui s'attaquerait aux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts tout en répondant aux besoins de courts et de long terme.

## Première phase – préparation à la mise en œuvre

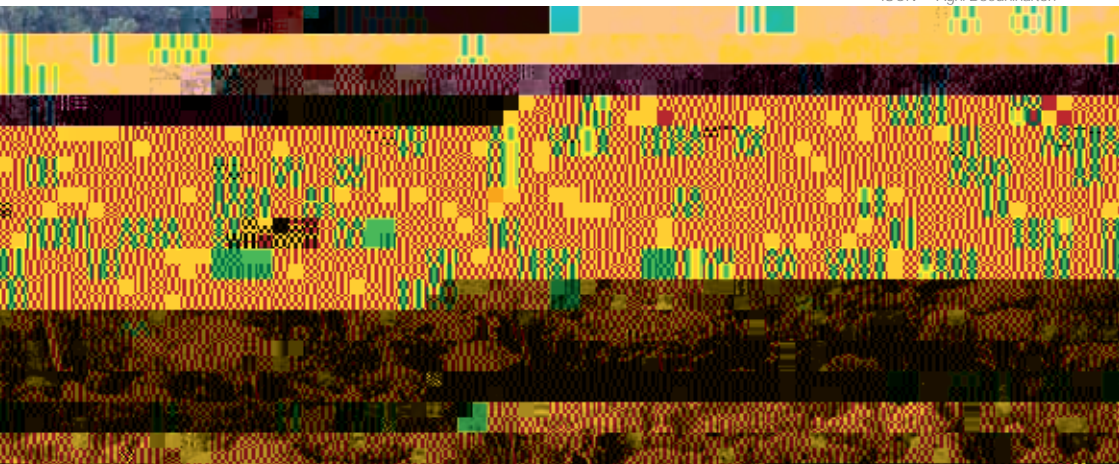
Durant cette phase préparatoire, les stratégies nationales REDD devraient être élaborées de manière participative. Elles devraient aussi comprendre et reconnaître les droits et

tés locales. Les projets pilotes permettront d'évaluer les processus MRV, de mesurer les premiers résultats des actions REDD-plus et le niveau de participation effective des différents acteurs.

### Troisième phase – paiements indexés sur les résultats

Dès la troisième phase, les mécanismes financiers tels que le marché du carbone et les mécanismes de fonds devront fournir des paiements calculés en fonction des résultats en termes de réduction des émissions ou l'accroissement des stocks de carbone. Pendant cette phase, les projets nationaux et locaux REDD-plus devraient présenter des résultats. Une entité tiers pourrait vérifier les réductions d'émissions en les comparant avec la situation nationale de référence, et effectuer des audits sociaux et environnementaux. Les conclusions de l'audit pourraient déboucher sur une meilleure adaptation de la mise en œuvre aux réalités locales. Les mécanismes

de distribution des avantages doivent être exécutés durant cette phase et les actions de suivi peuvent être considérées comme faisant partie du processus d'apprentissage proposé par l'approche de cette phase. De manière générale, les pays développés doivent garantir des flux financiers stables et coordonnés entre donateurs. Adopter un portefeuille de ressources financières au lieu de choisir entre marché et fonds publics peut permettre de coordonner une meilleure utilisation de ces deux ressources, ainsi que d'autres sources de financement. Les investissements de départ nécessaires durant les première et deuxième phases pourraient être couverts par des prêts/dons bilatéraux et multilatéraux. Les financements REDD-plus doivent être additionnels à l'aide publique au développement. Dans chaque phase, le financement de la mise en œuvre dépendra des résultats mesurables en termes de réductions d'émissions quantifiables et d'amélioration des conditions sociales et environnementales. Le passage à la phase suivante sera différent d'un pays fo-



restier à un autre. Afin de susciter la confiance des acteurs dans la capacité du mécanisme REDD-plus à réduire les émissions CO<sub>2</sub> de manière durable, l'éligibilité des pays à passer d'une phase à une autre serait soumise à des déclencheurs spécifiques et l'avis d'un organe d'audit indépendant. Dans les trois phases, le renforcement d'actions REDD-plus dépendrait fortement des résultats obtenus.

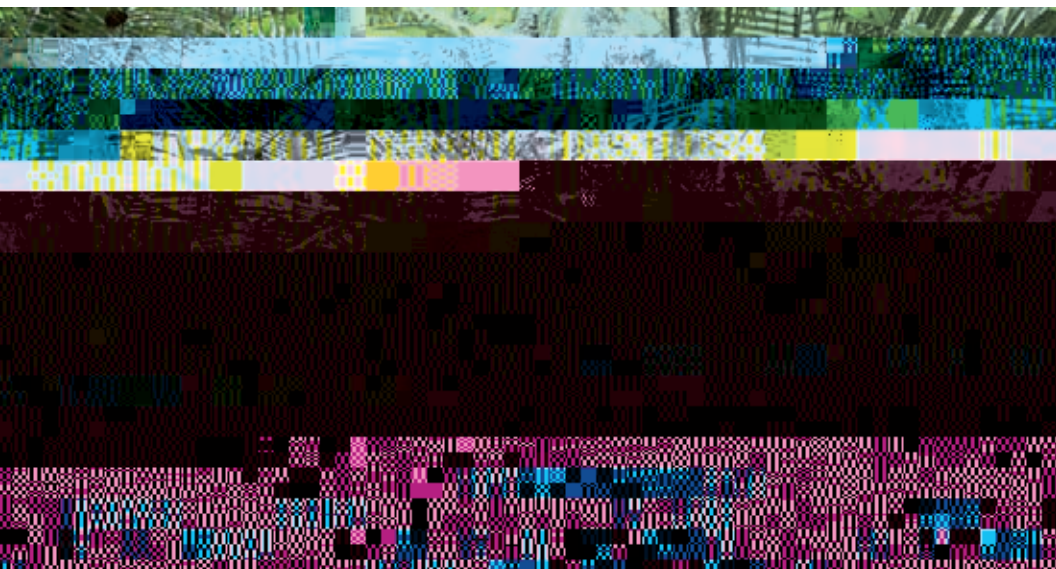
### Concertation avec les acteurs

Des plates-formes rassemblant les acteurs et assurant une participation équitable sont essentielles et génèrent des interventions efficaces. Une meilleure communication et une bonne compréhension des rôles de chaque groupe d'acteurs peuvent aider à éviter ou à atténuer les conflits potentiels. Les plates-formes de concertation REDD-plus doivent, dans la mesure du possible, s'appuyer sur des expériences passées d'implication des

acteurs sur les questions de renforcement des lois et des processus de gouvernance. Ces processus doivent être participatifs et doivent aussi s'assurer de la participation équitable de tous les acteurs, et tout particulièrement, des populations autochtones, des femmes et des jeunes.

### Populations autochtones et communautés tributaires des forêts

Les droits des populations autochtones et autres communautés tributaires des forêts doivent être préservés, conformément aux accords internationaux tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et par des mesures et systèmes juridiques adaptés au niveau local. La participation effective et issue de la concertation des populations autochtones et des communautés tributaires des forêts renforcera le rôle clé qu'elles jouent dans la maximisation du



potentiel d'atténuation du REDD plus. Ces processus laisseraient les acteurs décider de l'extension ou du développement d'activités REDD plus sur leurs terres. Il sera par ailleurs nécessaire d'éclaircir et de renforcer le droit foncier, le droit de la propriété et le droit du carbone. Sur le plan économique, ces pro-

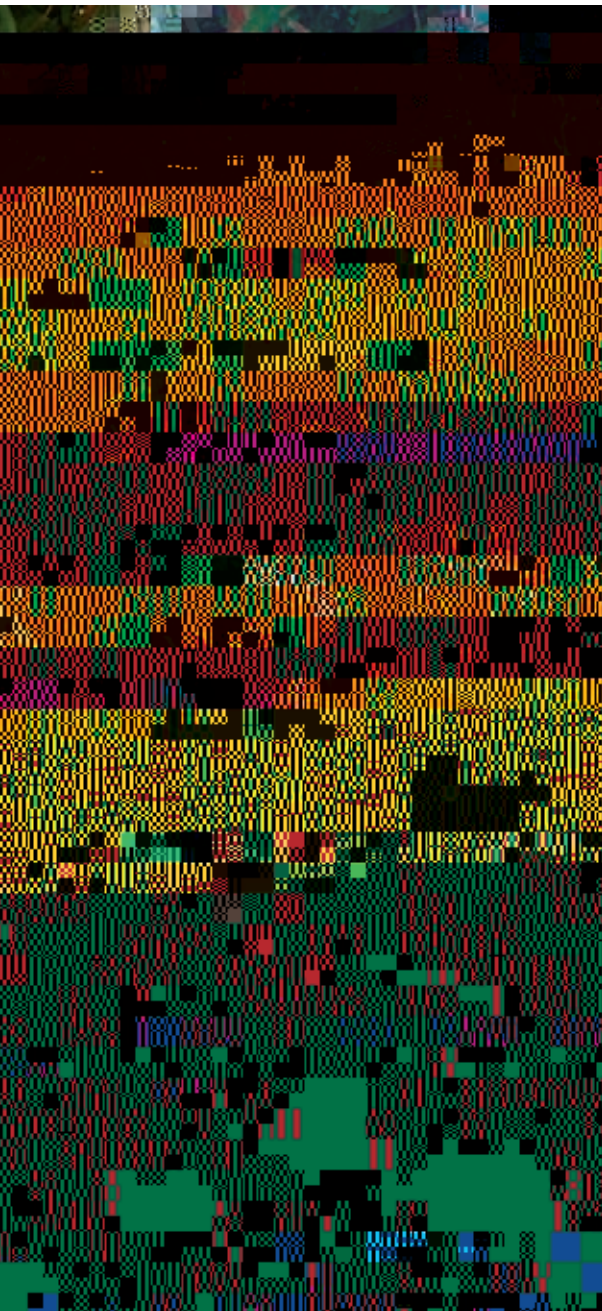
cessus permettent de réduire les risques aux yeux des investisseurs éventuels. Grâce à la participation des populations autochtones et des communautés tributaires des forêts, le mécanisme peut non seulement atténuer les émissions CO<sub>2</sub> mais aussi assurer la pérennité des mesures à long terme.

## Les clauses de sauvegarde

Les clauses de sauvegarde dénies devront garantir plutôt que simplement promouvoir des principes ou des actions spécifiques. Ces clauses seront les piliers nécessaires à un accord futur sur le climat. En effet, elles renforcent le potentiel du mécanisme REDD plus à contribuer de manière significative à l'atténuation des effets des changements climatiques, tout en garantissant le respect de conditions sociales et environnementales spécifiques. Dans le cadre de l'approche par phases, les clauses de sauvegarde peuvent servir de déclencheurs conférant le droit aux pays de passer à la phase suivante.

Pour l'UICN l'élaboration des clauses de sauvegarde du régime climatique de l'après 2012 repose sur les principes suivants :

- i Les principes et clauses de sauvegarde peuvent s'appliquer spécifiquement aux mesures prises dans le cadre des activités REDD plus.
- i Des mesures spécifiques sont nécessaires pour empêcher la conversion éventuelle de forêts naturelles et d'autres écosystèmes en plantations.
- i Les activités REDD-plus devraient avoir des bénéfices connexes pour la biodiversité, les services écosystémiques et les communautés locales.
- i Le mécanisme REDD-plus doit s'appuyer sur les expériences de plates-formes multi-acteurs créées dans le cadre du processus de réforme de la gouvernance des forêts.
- i Les femmes doivent être clairement impliquées afin d'assurer une participation effective aux activités REDD-plus de tous les acteurs concernés.
- i Les droits des populations autochtones doivent être reconnus et renforcés conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



Pour d'autres informations, veuillez contacter :

Stewart Maginnis

[stewart.maginnis@iucn.org](mailto:stewart.maginnis@iucn.org)

Consuelo Espinosa

[consuelo.espinosa@iucn.org](mailto:consuelo.espinosa@iucn.org)

Carole Saint-Laurent

[carsaintl@bellnet.ca](mailto:carsaintl@bellnet.ca)

**L'UNION INTERNATIONALE POUR LA  
CONSERVATION DE LA NATURE**

US Multilateral Office

1630 Connecticut Avenue, NW

3<sup>rd</sup> Floor,

Washington DC 20009

USA

Tel +1 202 387 4826

Fax +1 202 387 4823

[www.iucn.org](http://www.iucn.org)